



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**École Académique  
de la Formation Continue**  
Affaire suivie par :  
Salim KHALED  
Ingénieur de formation  
Tél : 05 36 25 83 41  
Mél : salim.khaled1@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 22 avril 2024

La directrice de l'École Académique  
de la Formation Continue

à

Mesdames et messieurs les chef(fe)s d'établissement

S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs/trices  
d'académie – directeurs/trices académiques des  
services de l'éducation nationale

**Objet :** préparation aux concours internes des métiers de l'enseignement et de l'éducation

L'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Toulouse Occitanie-Pyrénées (INSPÉ), l'Université Toulouse III-Paul Sabatier (UT3) et l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) s'associent pour mettre en oeuvre des préparations aux concours internes et une possible prise en charge des frais d'inscription.

Avant d'entamer les démarches, il appartient aux personnels de vérifier s'ils remplissent les conditions nécessaires pour se présenter aux concours en consultant les informations publiées sur le site :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>

## DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE L'INSCRIPTION

Pour demander la prise en charge des frais d'inscription :

- Candidater via le formulaire accessible depuis le lien ci-dessous et déposer l'attestation d'engagement d'assiduité, en pièce jointe, dûment complétée et signée par l'ensemble des parties (agents et supérieur hiérarchique) du **23 avril au 31 mai 2024 inclus**.

<https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/GZoSLI2U0G/k/I3VcPzr>

**NB : tout dossier incomplet ne sera pas étudié et par conséquent la demande de prise en charge ne sera pas retenue.**

**A partir du 7 juin**, les réponses aux demandes de prise en charge financière seront envoyées par mail sur la messagerie professionnelle (en @ac-toulouse).

PJ :

- Attestation d'engagement d'assiduité (à renvoyer obligatoirement pour que l'inscription soit prise en compte)

## MODALITÉS D'INSCRIPTION A LA FORMATION À L'INSPÉ OU À UT3

Il appartient à chaque candidat, retenu ou non pour une prise en charge des frais d'inscription, de procéder à son inscription administrative auprès du service concerné dans le calendrier imparti.

- Pour les **préparations des agrégations internes de mathématiques et de physique chimie**, l'inscription s'effectue auprès du bureau des admissions de la Faculté des Sciences et de l'Ingénierie de l'Université de Toulouse Paul Sabatier (FSI – 118 route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex / [www.fsi.univ-tlse3.fr](http://www.fsi.univ-tlse3.fr)) à **partir de début septembre 2024**. Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent contacter Madame Sylvie Crabos au 05.61.55.62.45 ou par mail ([sylvie.crabos@univ-tlse3.fr](mailto:sylvie.crabos@univ-tlse3.fr)).
- Pour les **autres préparations des agrégations, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP et CRCPE internes**, l'inscription s'effectue auprès du service de la scolarité de l'INSPE via la plateforme dédiée (<https://ecandidat-inspe.univ-tlse2.fr/>) du **12 juin au 2 juillet 2024 inclus**. Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent contacter le service de la Formation Continue : [inspe.formation-continue@univ-tlse2.fr](mailto:inspe.formation-continue@univ-tlse2.fr).

## CAS PARTICULIER DES PERSONNELS AYANT OBTENU UN CONGÉ FORMATION POUR 2024-2025

Les candidats ayant obtenu un congé formation doivent s'inscrire à l'Université sous le statut de stagiaire de la formation continue.

**Pour les agrégations de mathématiques et de physique-chimie (UT3) :**

contacter Madame Sylvie Crabos au 05.61.55.62.45 ou par mail ([sylvie.crabos@univ-tlse3.fr](mailto:sylvie.crabos@univ-tlse3.fr)).

**Pour les autres préparations des agrégations, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP et CRCPE internes :**

contacter les gestionnaires du pôle des reprises d'études : [reprise.etudes@univ-tlse2.fr](mailto:reprise.etudes@univ-tlse2.fr) ou par téléphone au 05 61 50 47 97 ou 05 61 50 37 41 ou 05 61 50 41 02.

Un rendez-vous avec les gestionnaires du service formation continue devra être assuré pour conventionner cette reprise d'études et ce avant de finaliser l'inscription à l'INSPÉ.

**NB :** les frais d'inscriptions ou toutes autres dépenses liées à la formation des personnels bénéficiaires d'un congé formation incombent exclusivement à ces derniers. (cf. circulaire\_cfp\_dpe2 du 6 novembre 2023)

Je vous remercie de bien vouloir relayer cette information auprès des personnels placés sous votre responsabilité.

La directrice de l'École Académique  
de la Formation Continue



Marie SAINT-MICHEL